



Mars 2021 | www.expgolf.ca

FORMULAIRE DE DEMANDE DE L'EXPOSANT - EXPOGOLF en ligne 2021

Nom de l'entreprise

Adresse (No, Rue, Ville)

Province / État

Pays

Code postal

Personne ressource

Titre

Tél. bureau

Tél. cellulaire

Courriel

Site web

Nom commercial complet

Nom de la ville où se trouve votre entreprise

Produits / forfaits (ex.: Droit de jeu, valide du lundi au jeudi en tout temps., saison 2021)

Quantité Prix de vente | Prix régulier

les exposants ont le droit de modifier leurs Produits/Forfaits 2 fois avant la publication sur le site web

Descriptif promotionnel de votre entreprise, de votre (vos) terrain(s) en français et anglais

Coûts de participation

Membres de l'ANPTG du Canada	: 760\$ + taxes
Autres exposants	: 950\$ + taxes

Plus 6 duos avec voiturette valides en tout temps; ceux-ci seront utilisés pour l'encan en ligne pour soutenir financièrement notre campagne promotionnelle

Engagement de l'EXPOGOLF et l'ANPTG du Canada

- Tous les revenus des ventes seront collectés par l'ANPTG du Canada utilisant la plateforme transactionnelle de la boutique Shopify de l'EXPOGOLF
- À la fermeture du salon virtuel dans un délai de 15 jours, l'ANPTG du Canada enverra aux exposants :
 - Un rapport de leurs ventes
 - La liste de leurs clients qui peuvent téléverser dans leur système de gestion si cela est possible.
 - Un chèque pour le montant complet de leurs ventes moins les frais de transaction. Frais des transaction fixe de 2.5% (exemple : \$1000 de ventes = \$25 de frais de transaction de cartes de crédit)
- L'ANPTG du Canada, l'EXPOGOLF et les employés de ces entités sont soumis à une entente de confidentialité. Les données concernant les ventes des exposants ne seront pas divulguées ou partagées pour aucune raison. Seuls des montants cumulés ou des moyennes peuvent être utilisées pour la promotion de cet événement.

Engagement de l'exposant

- l'exposant doit avoir payé la totalité de la facture AVANT d'être affiché sur le site web.
- Toutes les informations doivent être reçues avant le 30 janvier 2021, sinon de frais pourront être appliqués pour justifier la charge de travail additionnelle.
- Les parties acceptent toutes les conditions énoncées dans les conditions générales.
- Les informations recueillies par le biais de ce formulaire serviront de contrat d'exposition et seront utilisées pour soutenir votre exposition au salon virtuel.
- Ce document est votre contrat.
- Cette demande signée est une entente exécutoire entre l'EXPOGOLF / ANPTG du Canada et l'exposant.
- Les parties acceptent toutes les conditions énoncées dans les conditions générales.
- Les informations recueillies par le biais de ce formulaire de contrat d'expositions seront utilisées pour soutenir votre exposition au salon virtuel.

**ANPTG du Canada
810-515 Legget Drive, Ottawa ON K2K 3G4**

Veuillez attendre avoir reçu votre facture, ensuite vous pouvez payer en ligne sur notre site web: www.anptg.ca ensuite "le centre de paiement"
ou vous pouvez communiquer avec le département de comptabilité au 866.626.4262 ex 18

Gestionnaire du salon: Mark Fraser **TÉL. :** 438-968-1130 **TÉLÉC.:** 613-226-4148 **Courriel:** mfraser@ngcoa.ca

CONDITIONS DE L'ENTENTE DE L'EXPOSANT

L'EXPOGOLF, propriété de l'Association nationale des propriétaires de terrains de golf du Canada et gérée par cette dernière, (ci-après désignée le gestionnaire) autorise l'exposant ayant signé les présentes (ci-après désigné l'exposant), et par les présentes, l'exposant obtient du gestionnaire la permission de figurer sur le site web du salon virtuel en vertu des conditions précisées ci-après :

POLITIQUE D'ANNULATION:

Dans le cas où l'exposant doit annuler le contrat d'exposition sur le site web du salon virtuel, un avis écrit doit être reçu.

- Avant le 15 janvier 2021 - Total moins les frais d'administration de 20%.
- Du 15 janvier au 14 février 2021, total moins 50% de frais d'administration.
- **APRÈS LE 14 FÉVRIER 2021, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ.**

FORCE MAJEURE:

Aucune des parties ne sera tenue pour responsable envers l'autre partie ni ne sera réputée avoir manqué à ou violé le présent accord pour échec ou retard dans l'exécution ou l'exécution de toute condition du présent accord dans la mesure et pendant la durée de ce manquement ou retard. est causée par ou résulte de causes indépendantes de la volonté de la partie touchée, y compris, mais sans s'y limiter, les incendies, les inondations, les embargos, la guerre, les actes de guerre (que la guerre soit déclarée ou non), les actes de terrorisme, les insurrections, les émeutes, les troubles civils , grèves, lock-out ou autres troubles du travail, actes de force majeure ou actes, pandémies, omissions ou retards dans l'action de toute autorité gouvernementale ou de l'autre partie.

En cas de force majeure, une note de crédit sera fournie et les fonds seront appliqués à l'événement suivant. Si l'exposant souhaite être remboursé, tous les frais de transaction encourus seront déduits du montant remboursé. Les remboursements peuvent prendre jusqu'à 90 jours pour être traités.

Avec ma signature ci-dessous, j'accepte et déclare avoir lu les termes et conditions établis par l'ANPTG du Canada et l'organisateur du salon.

Je comprends qu'une facture sera émise et que cela pourrait varier des montants indiqués dans le sommaire des frais. S'il y avait une différence, la facture prévaut.

Signature

INSTRUCTIONS

- Remplissez ce formulaire et enregistrez-le sur votre ordinateur avant de joindre et l'envoyer par courriel électronique.
- Envoyez votre logo le plus récent au format .EPS ou .PDF
- Envoyez votre vidéo et des photos supplémentaires à mfraser@ngcoa.ca pour les fichiers de moins de 15MB, pour tout autres, veuillez l'envoyer par WeTransfer.com